
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du jeudi 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : 7

Sont présents: Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BERAU, Philippe TRASTE, , Xavier BLOND, David PATEAU,, Jérémy CUSSEAU,

Représentés:

Excuses: Alexandra CHAUVET, Jérôme CONCHE, Quitterie DUCLOT

Absents:

Secrétaire de séance: Bernadette HALLARD

1/ APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte rendu du 07/03/2019.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 - DE 2019 03 01

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal l'état 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 et propose de reconduire les taux de 2018.

Après avoir délibéré, celui-ci vote à l'unanimité les taux d'imposition de 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 12.50 %

Taxe Foncière (bâti) : 20.70 %

Taxe Foncière (non bâtie) : 49.60 %

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 M14 - DE 2019 03 02

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget Primitif 2019 arrêté lors de la réunion de la Commission des finances le 13/03/2019, comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 329 557 €

Dépenses et Recette d'Investissement : 158 292 €

TOTAL : **487 849 €**

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/03/2019

Vu l'avis de la Commission des finances du 13/03/2019

Vu le projet du budget primitif du 13/03/2019

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 329 557 €

Dépenses et Recettes d'Investissement : 158 292 €

487 849 €

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 M40 - DE 2019 03 03

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget Primitif 2019 arrêté lors de la réunion de la Commission des finances le 13/03/2019, comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 29 071 €

Dépenses et Recette d'Investissement : 12 757 €

TOTAL : **41 828 €**

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/03/2019
Vu l'avis de la Commission des finances du 13/03/2019
Vu le projet du budget primitif du 13/03/2019

Après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 29 071 €
Dépenses et Recettes d'Investissement : 12 757
TOTAL 41 828 €

4/ FDAVC 2019 - DE 2019 03 04

Les modalités d'attribution sur le F.D.A.V.C décidées par le Conseil Départemental sont présentées par le Maire aux membres du Conseil Municipal, soit :

La voirie communale sous réserve de compétence totale de la part de la commune est subventionnable par le Conseil Départemental à hauteur de 35% montant de la dépense plafonnée à 25 000 € HT x 1.04% de coefficient de solidarité.

Après en avoir délibéré, celui-ci décide :
d'effectuer les travaux suivants :

- 1/ réfection de la voirie communale N°103 dont le montant s'élève à 3 585.00 HT 4 302.00 TTC
- 2/ réfection de la voirie communale N°104 dont le montant s'élève à 4 760.00 HT 5 712.00 TTC
- 3/ réfection de la voirie communale N°109 dont le montant s'élève à 4 164.50 HT 4 997.40 TTC
- 4/ réfection de la voirie communale N° 9 dont le montant s'élève à 12 500.00 HT 15 000.00TTC

de demander au Conseil Départemental de la Gironde de nous attribuer une subvention de 35% x 1.04 sur le montant de 25 000 € soit : 9 100.00 €

d'assurer le financement de la façon suivante :

- subvention FDAVC : 9 100.00 €
- autofinancement : 15 900.00 €

La séance est levée à 20 H